



# Commune de BALGAU

## Département du Haut-Rhin

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 13 juin 2022

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, ANSELIN Florence ENGASSER François, FULHABER Jérémie, GUTHMANN Gérard, KELLER Claude, LAEMLIN Pascal MARTIN Guillaume, SCHMIDT Régis, THOMAS Christelle.

Ont donné procuration :

- MININGER Patrice donne procuration à BIXEL Chantal

Absent non excusé : LOEWERT Jean-Marc

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

#### DEL20220613/025 : Gestion des cimetières

La gestion des cimetières au niveau de la commune n'étant pas conforme aux exigences réglementaires, la commission en charge des cimetières a procédé à une étude permettant de prendre les dispositions suivantes :

En l'absence de concessions, les tombes sont considérées en terrain commun, à savoir qu'un seul défunt a le droit d'y être inhumé durant 5 années. À l'issue de cette période, soit la famille en demande la concession soit la commune en reprend possession.

Considérant qu'il est donc indispensable de mettre en place le principe de concession pour la gestion des cimetières, il est décidé à l'unanimité par le conseil municipal :

- De se faire assister par la société MSV, basée à FRELAND, pour l'accompagnement dans la mise en place du dispositif.
- De mettre en place des concessions dans le nouveau cimetière à compter du 01er janvier 2023 et d'y appliquer les tarifs suivants :

	SIMPLE	DOUBLE
15 ans	50 €	100 €
30 ans	100 €	200 €

L'étude se poursuit quant à l'installation d'un nouveau columbarium, d'un ossuaire et de tombes cinéraires.

Pour Extrait conforme  
Le Maire

Philippe JEANDEL

